

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

VILLE DE CERET

ARRETE N° 354 / 2026

PROROGANT L'ARRETE 170 / 2026

ARRETE TEMPORAIRE STATIONNEMENT VEHICULE DE CHANTIER

Boulevard Maréchal Joffre

Du Lundi 20 Avril 2026 Mardi 30 Juin 2026

A l'occasion de travaux de rénovation

Le Maire de la Commune de CERET,

Vu l'arrêté n° 170/2026 autorisant l'entreprise PRIVAT - BARTHO à stationner des véhicules de chantier pour réaliser des travaux de rénovation au 2 boulevard Maréchal Joffre, 66400 Céret,

Vu la demande de l'entreprise en date du 10 avril 2026 pour prolonger l'autorisation de stationnement accordée par arrêté n° 170/2026 jusqu'au mardi 30 juin 2026,

VU le décret modifié n° 64-262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale,

VU la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 25,

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation

L'arrêté n° 170-2026 autorisant l'entreprise PRIVAT - BARTHO à stationner des véhicules de chantier pour réaliser des travaux de rénovation au 2 boulevard Maréchal Joffre, 66400 Céret, est prorogé jusqu'au mardi 30 juin 2026.

Les prescriptions énoncées dans l'arrêté n° 170-2026 aux articles 2 à 6 sont maintenues.

ARTICLE 2 : Exécution

Monsieur le Maire de Céret, Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret et Le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERET, le treize avril deux-mille-vingt-six,

Pour le Maire, par délégation,



Denis DUNYACH,
Adjoint délégué à la sécurité,

